



Avis sur l'organisation et les moyens de la Formation Spécialisée de service de Bourgogne

Réunion du 12 Octobre 2026

La mise en place des nouvelles structures remplaçant les CHSCT avait, entre autres, selon les dires de notre Ministère, pour but de faire des conditions de travail un axe fort ; depuis la mise en place des formations spécialisées, force est de constater que les moyens ne sont pas à la hauteur des ambitions proclamées.

Les représentant(e)s du personnel émettent donc un avis motivé sur l'organisation et les moyens donnés par l'administration à la Formation Spécialisée de Service en raison des points suivants :

- Il est préconisé par Bercy un découplage des fonctions de Secrétaire Général et d'Assistant(e) de Prévention afin d'éviter le cumul des fonctions ;
- La quotité de travail dédiée à la charge de l'Assistant(e) de Prévention est sous-évaluée au regard des missions lui incombant ;

Pour toutes ces raisons, il est indéniable que notre circonscription ne peut fonctionner avec un poste d'Assistant(e) de Prévention non pourvu dans des conditions satisfaisantes. Nous réclamons donc l'affectation d'un(e) agent(e) à ce poste n'ayant pas les fonctions de Secrétaire Général Régional afin de permettre à notre instance d'être apte à pouvoir répondre aux enjeux.

Par ailleurs, comme le prévoit le Code du Travail (art. 4121-1 et suivants), l'employeur doit prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs.

Les organisations syndicales représentées en FSS de BOURGOGNE demandent donc la mise au vote de cet avis, qui sera transmis à la Direction Générale.

Les représentants du Personnel